



PLAQUETTE VES 2025

Vous avez été diplômé(e) d'IPJ avant 2011, vous êtes éligible au **master de journalisme par validation des études supérieures (VES)**.



POUR QUI ?

Vous avez été diplômé.e d'IPJ avant 2011, vous êtes éligible au Master Journalisme par Validation des Etudes Supérieures.

En cas de décision favorable du jury, vous obtiendrez le diplôme grade de Master mention Journalisme de l'Université Paris-Dauphine.

DÉMARCHES

Un jury étudie le dossier et accepte ou non la demande. Un entretien peut être sollicité.

—
Pas de limite d'âge.

CALENDRIER

Le dossier est à transmettre au secrétariat avant le 15 avril 2020. Les demandeurs doivent également procéder à leur inscription à l'université avant cette date.

—
JURY

Le jury délibérera en juillet 2020.



POSTULER

1. DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le dossier de demande de VES doit être complété, accompagné des différentes pièces constitutives qui y sont mentionnées et adressé au département concerné (IPJ).

2. INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ

Le ou la candidat.e s'engage par la signature d'un contrat de mise en œuvre d'une procédure de VES. Le ou la candidat.e procède de même à son inscription à l'université avant le 15 avril 2020.

3. JURY DE VALIDATION

Le jury de validation se réunit au mois de juillet de chaque année universitaire.

Le jury de validation procède à l'examen du dossier du ou de la candidat.e et s'entretient avec lui/elle si nécessaire. Le jury décide d'une validation soit totale, soit nulle; sa décision est souveraine.

4. NOTIFICATION

Le président de l'université notifie cette décision au candidat ou à la candidate.

5. DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

La décision de validation conduit à la délivrance du diplôme postulé.

REMARQUES :

— *Un.e candidat.e ne peut déposer, au cours de la même année civile et pour un même diplôme, qu'une seule demande et ne peut saisir qu'un seul établissement. Ladite demande doit préciser le diplôme postulé.*

— *Cette validation des études supérieures, ne doit pas être confondue avec la validation des acquis et la validation de l'expérience.*

+ TARIFS

- Le tarif de la procédure est de 777,60 euros TTC.
- En cas de validation nulle, le candidat dispose d'un délai de 3 mois après la tenue du jury pour demander le remboursement des frais de procédure.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Contact
estelle.decodts@dauphine.psl.eu

dauphine.psl.eu

Service d'Information et d'Orientation
scuio@dauphine.psl.eu

